



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 41530

Texte de la question

Loin de nous, mais au coeur du droit, notamment des droits des enfants, la population cubaine proteste contre la rétention abusive, en Floride, d'El Nino, le petit Elian. En méconnaissance des droits du père de l'enfant lui-même, les autorités judiciaires de Floride s'efforcent de légitimer une procédure d'adoption qui permettrait à la famille américaine de l'enfant de le garder aux Etats-Unis. L'Etat fédéral américain, par les plus hautes instances, Présidence, Congrès, a reconnu le bien-fondé de la demande, formulée par le père, du retour de l'enfant à La Havane. M. Serge Janquin demande à M. le ministre des affaires étrangères si le gouvernement français est intervenu pour demander aux Etats-Unis de faire droit, dans des délais très brefs puisque l'enfant est maintenant privé de sa famille depuis deux mois, au retour d'Elián à Cuba.

Texte de la réponse

Le jeune enfant cubain Elin Gonzalez Brotons, rescapé d'un naufrage dans lequel sa mère a péri, est effectivement retenu depuis le 25 novembre par des membres de sa famille exilée en Floride alors qu'il est réclamé par son père demeuré à La Havane. Les services nord-américains de l'immigration ont rendu une décision ordonnant le renvoi de cet enfant à Cuba. Cette décision a d'ailleurs été confirmée le 10 janvier par Mme Janet Reno, ministre de la justice, qui a estimé que seul le père détenait l'autorité légale sur l'enfant et que celui-ci devait lui être rendu, mais s'est toutefois refusé à employer la force pour faire exécuter cette mesure. Le Président Clinton a également exprimé son soutien au retour d'Elin dans l'île. L'affaire du petit rescapé s'est politisée aux Etats-Unis où des membres du Congrès souhaitent, par une procédure exceptionnelle, lui octroyer la citoyenneté américaine pour empêcher son retour à Cuba. Dans le même temps, un recours a été intenté contre le refus des services de l'immigration et de la naturalisation d'instruire une demande d'asile. Le verdict, initialement prévu le 22 février, devrait être rendu le 6 mars prochain. Dès le 15 décembre, le ministre des affaires étrangères a fait savoir qu'il convenait d'éviter qu'un enfant soit victime de conflits politiques et qu'en l'espèce, l'intérêt du petit Elin devait primer. Il ajoutait que la France ne comprendrait pas que les décisions administratives et judiciaires qui devaient être rapidement prises ne se situent pas dans le respect des principes exposés par la Convention internationale des droits de l'enfant. Lors de l'entretien qu'il a accordé le 21 janvier à son homologue cubain, M. Felipe Perez Gonzalez, le ministre des affaires étrangères, a réaffirmé à son interlocuteur cette position, que M. Josselin avait d'ailleurs déjà eu l'occasion de lui exprimer la veille. Largement reprises dans les dépêches d'agences et dans la presse, les vues du gouvernement français dans cette affaire douloureuse sont donc parfaitement connues des autorités américaines et cubaines.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41530

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 943

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1606